NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/462
16 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 14 JUIN 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre que M. Tariq Aziz, Vice-Premier Ministre de la République d'Iraq a adressée au Président exécutif de la Commission spéciale le 5 juin 1997 pour lui faire part de l'inquiétude qu'inspire à la partie iraquienne le fait que l'analyse des restes de missiles se soit prolongée plus que de raison et que la transmission des résultats ait été retardée sans égard aux conséquences, notamment le maintien de l'embargo et la persistance des souffrances imposées à la population iraquienne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 5 juin 1997, adressée au Directeur exécutif de la Commission spéciale établie par le Secrétaire général conformément au paragraphe 9 b) i) de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, par le Vice-Premier Ministre de la République d'Iraq

Monsieur le Président,

J'ai étudié la lettre datée du 3 juin 1997 par laquelle vous répondiez à la question que le général de corps d'armée Amer Mohammad Rashid vous avait posée au sujet des résultats de l'analyse des restes de missiles.

Votre lettre extrêmement troublante soulève de nombreuses questions. Non seulement ne renseigne-t-elle pas sur les résultats de l'analyse des restes de missiles mais elle donne à penser que l'opération est sans borne et déborde le cadre des échéances telles que nous sommes convenus de les interpréter. Je tiens à rappeler qu'à l'occasion de la réunion périodique tenue à Bagdad en février et avril 1997, vous expliquiez l'opération et les types d'analyse à effectuer et en précisiez les délais. À la réunion de février, vous nous aviez dit que les résultats préliminaires des analyses seraient prêts dans quelques semaines et que si la Commission spéciale avait commencé à déplacer les missiles en novembre 1996, il aurait été possible d'entamer les analyses à la mi-décembre et de rendre compte des résultats dans le rapport semestriel de la Commission paraissant en avril. À la réunion périodique du mois d'avril, vous nous informiez que les travaux d'analyse des missiles avaient commencé aux États-Unis d'Amérique le 24 mars 1997 et qu'ils débuteraient en France les 4 ou 7 avril 1997, que les laboratoires informeraient la Commission des résultats suivant l'ordre de priorités arrêté et que certains résultats préliminaires devraient être publiés dans quelques semaines cependant que les résultats définitifs seraient prêts en août 1997.

Votre lettre susmentionnée donne à penser que vous n'êtes disposé à présenter que des résultats préliminaires après un très long retard et que vous envisagez de procéder à des analyses interminables ou à tout le moins très longues, qui se prolongeraient bien au-delà de l'échéance que vous nous aviez donnée. Vous différerez de ce fait sensiblement les vigoureux efforts que nous faisons pour clore le dossier des missiles et nous acheminer vers la clôture des autres dossiers. Je tiens à préciser que cette prolongation est onéreuse et dénuée de tout fondement objectif. Elle vise à retarder indéfiniment la clôture des dossiers relatifs aux armements sans égard aux conséquences, à savoir le maintien du régime des sanctions et la persistance des souffrances de la population iraquienne, ce contre quoi j'ai bien sûr mis en garde lors de nos réunions et dans les lettres que je vous ai adressées ces derniers mois. Vous êtes sur le point de quitter le poste de président que vous exercez depuis plus de six ans et il semblerait que nous continuons de nous débattre dans les méandres d'une histoire sans fin. La situation concernant les analyses et les autres mesures en cours d'exécution dans le cadre des activités de la Commission

spéciale suscite un trouble profond et de sérieuses questions quant à la volonté de la Commission de s'acquitter sérieusement du mandat qui lui a été confié en vertu de la section C en toute diligence et impartialité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Premier Ministre

(Signé) Tariq AZIZ